

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20130912

Dossier : A-10-13

Référence : 2013 CAF 211

**CORAM : LE JUGE NOËL
LA JUGE TRUDEL
LE JUGE MAINVILLE**

ENTRE :

V. I. FABRIKANT

appellant

et

**SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,
SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA**

intimés

Audience tenue à Montréal (Québec), le 12 septembre 2013.

Jugement rendu à l'audience à Montréal (Québec), le 12 septembre 2013.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LE JUGE NOËL



Date : 20130912

Dossier : A-10-13

Référence : 2013 CAF 211

**CORAM : LE JUGE NOËL
LA JUGE TRUDEL
LE JUGE MAINVILLE**

ENTRE :

V. I. FABRIKANT

appellant

et

**SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,
SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA**

intimés

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR

(Prononcés à l'audience à Montréal (Québec), le 12 septembre 2013)

LE JUGE NOËL

La requête en autorisation de présenter un nouvel élément de preuve, à savoir une télécopie de dix pages adressée au greffe le 12 septembre 2013, est accueillie, et l'appel de la décision de la Cour fédérale est rejeté avec dépens, aucune erreur justifiant notre intervention n'ayant été démontrée.

« Marc Noël »

j.c.a.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-10-13

**(APPEL D'UNE ORDONNANCE DE LA JUGE GLEASON RENDUE LE
18 DÉCEMBRE 2012 DANS LE DOSSIER T-1981-11)**

INTITULÉ : V. I. FABRIKANT c. SA MAJESTÉ LA REINE
DU CHEF DU CANADA, SERVICE
CORRECTIONNEL DU CANADA

LIEU DE L'AUDIENCE : MONTRÉAL (QUÉBEC)

DATE DE L'AUDIENCE : Le 12 septembre 2013

**MOTIFS DU JUGEMENT
DE LA COUR :** LE JUGE NOËL
LA JUGE TRUDEL
LE JUGE MAINVILLE

PRONONCÉS À L'AUDIENCE PAR : LE JUGE NOËL

COMPARUTIONS :

Valery Fabrikant L'APPELANT
(POUR SON PROPRE COMPTE)

Pascale-Catherine Guay POUR LES INTIMÉS

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

William F. Pentney POUR LES INTIMÉS
Sous-procureur général du Canada